N° 6898/2021-12

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Office de Vie Associative Adhésion à l'association et désignation de membres amenés à siéger

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 19 mars 2021

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 22

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :
12 mars 2021

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :
2 avril 2021

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :
Non

Publié le 24 MARS 2021
Le Président,

Communauté de Communes Cœur de Lozère Place Charles de Gaulle 48000 MENDE

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois de mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Benoit VALARIER, MMES Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

Etaient représentés : MM. Jean-François BERENGUEL (Patricia ROUSSON), Alain COMBES (François ROBIN), Vincent MARTIN (Aurélie MAILLOLS), MMES Françoise AMARGER-BRAJON (Elizabeth MINET-TRENEULE), Emmanuelle SOULIER (Philippe POUGET) Conseillers Communautaires.

Etait absent : M. Xavier SOUCHON Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Francis BERGOGNE 1er Vice-Président expose :

A l'instar des communes la composant, notre collectivité a toujours eu à cœur de soutenir et d'accompagner le tissu associatif local. Parmi les axes de ces politiques, était prévu la création d'un Office de la Vie Associative Mende et Cœur de Lozère.

Par délibération n°18774 en date du 23 février 2021, la Ville de Mende a procédé à la création de cet Office de la Vie Associative. Constituée sous la forme d'une association dite « loi 1901 », cette structure a pour but essentiel de promouvoir, soutenir et favoriser les activités des Associations du Cœur de Lozère ainsi que d'établir entre elles des relations amicales, de concertation et de collaboration.

Cette association constituera un outil pour le milieu associatif local qu'elle accompagnera dans sa gestion du quotidien (aide à la création d'une association, recherche de financements, aide administrative, etc...) ainsi que dans la proposition et la mise en place de nouveaux événements.

Cette structure reposera sur l'adhésion du tissu local ainsi que sur un partenariat étroit avec les collectivités locales du Cœur de Lozère (Ville de Mende et Communauté de Communes Cœur de Lozère).

Le Conseil d'administration sera composé de 20 membres répartis comme suit :

1) Collège des institutionnels : 10 représentants

- 6 membres élus issus du conseil municipal de Mende,
- 3 membres élus de la Communauté de Communes Cœur de Lozère,
- 1 membre personnalité qualifiée

2) Collège des associations : 10 représentants, 2 par collèges :

- 2 représentants du collège « Social »
- 2 représentants du collège « Education »
- 2 représentants du collège « Sports et Activités de Pleine Nature »
- 2 représentants du collège « Tourisme et Environnement »
- 2 représentants du collège « Loisirs, Culture et Événementiel »

Les 9 élus des collectivités sont membres de droit.
Ils sont élus pour la durée de trois ans, au même titre que les 10 représentants du collège des associations et le membre personnalité qualifiée.

Le Bureau issu du Conseil d'Administration et élu en son sein est composé comme suit :

- 1 Président et 1 Vice-Président,
- 1 Secrétaire,
- 1 Trésorier

Il est proposé :

- D'**ADHERER** à l'Office de la Vie Associative Mende et Cœur de Lozère, sous statut associatif, dont le projet de statuts est joint en annexe.

- De **DÉSIGNER** 3 membres amenés à siéger à l'Office de la Vie Associative Mende et Cœur de Lozère comme suit :

  - Valérie VIGNAL-CHEMIN,
  - Francis BERGOGNE,
  - Didier COUDERC.

- D'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces et à accomplir l'ensemble des démarches afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

Après délibération, le Conseil Communautaire avec 24 voix pour, 3 voix contre **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

22/03/2021

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20210319-6898-2021-12-DE
Date de télétransmission : 23/03/2021
Date de réception préfecture : 23/03/2021